



FEDERATION FRANÇAISE DE BALL TRAP ET DE TIR A BALLE



14, rue Avaulée - 92240 MALAKOFF - Tel 01.41.41.05.05 - Fax 01.41.41.02.00
Email : ffbt.balltrap@wanadoo.fr – internet : www.ffbt.asso.fr

LICENCES 2017

La saison 2017 est maintenant ouverte sur Weblice.

Vous pouvez dès à présent saisir vos demandes de licences et transmettre vos bordereaux à la FFBT (le guide utilisateur est consultable dans la zone téléchargement du site fédéral).

Au préalable, tous les clubs doivent obligatoirement mettre à jour les informations de la « fiche club » : l'adresse mail renseignée sera destinataire des courriels annonçant les prélèvements à venir au titre du règlement des licences.

Nous attirons également votre attention sur la vérification des adresses postales et courriels des licenciés.

En 2016, de très nombreuses réclamations nous ont été faites concernant l'abonnement à la revue « Ball-Trap Magazine » ; l'option revue doit être validée par le club pour être prise en compte sachant que l'adresse d'envoi sera celle présente sur la fiche du licencié.

Les bordereaux transmis seront traités par la Fédération à partir du 03 janvier 2017.

FINADIA

La consultation du fichier FINIADA se fait automatiquement lors de l'envoi des demandes ; les personnes inscrites au fichier se verront refuser ou retirer leur licence FFBT. Elles ne pourront prétendre à aucun remboursement.

PREMIERE DEMANDE DE LICENCE :

Il faut obligatoirement que l'intéressé présente les pièces suivantes :

- Une pièce d'identité et sa photocopie recto verso.
- Un justificatif de domicile et sa photocopie.
- Un certificat médical de moins de 3 mois, mentionnant la non contre-indication à la pratique du Ball-Trap.

Pour les tireurs mineurs, toutes les demandes (1^{ère} licence ou renouvellement) devront être également accompagnées d'une autorisation du responsable *légal* (*formulaire vierge disponible sur le site de la FFBT*)

Les photocopies de la pièce d'identité et du justificatif de domicile de même que les originaux du certificat médical et de l'autorisation du représentant légal seront conservés par le club (pendant la saison en cours + 1 an). La FFBT pourra réclamer ces éléments au Président de club sur simple demande.

CERTIFICAT MEDICAL :

Dans le cas d'un renouvellement de licence, contrairement aux annonces faites précédemment, le certificat médical n'est pas à fournir au moment de la demande.

En effet, suite à notre dernière rencontre avec le Ministère des sports, il a été décidé que :

Le certificat médical placé au dos de la licence devra OBLIGATOIREMENT être renseigné, signé et tamponné par le médecin traitant pour que la licence soit considérée comme VALIDE pour 2017.

Cette obligation concerne tous les licenciés y compris ceux qui ne font pas de compétitions.

CATEGORIES ET TARIFS :

Catégorie	Date de naissance	Tarif
Cadet G et F	Né à compter du 01/01/2001	29 €*
Junior G et F	Né du 01/01/1997 au 31/12/2000	29 €*
Senior	Né du 01/01/1962 au 31/12/1996	57 €*
Vétéran	Né du 01/01/1952 au 31/12/1961	57 €*
Super vétéran	Né avant le 01/01/1952	57 €*
Dame	Née avant le 01/01/1997	57 €*

57 €* : 55 € + 2 € défense des stands

29 €* : 27 € + 2 € défense des stands

OPTIONS : veuillez sélectionner oui ou non pour chaque option.

Assurance option 1 : 6 €

Assurance option 2 : 8 €

Détail des options consultable dans la rubrique vie régionale « téléchargement » du site FFBT

Abonnement Ball-Trap Magazine :

Métropole : 7 €

DOM TOM : 8 €